



# **Compte-rendu de la séance** **du Conseil Municipal** **du 8 juin 2020**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVARD Sophie, RITTER Annie, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris  
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaires de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

## **Ordre du jour** :

### **1. Désignation des délégués communaux au SIVU d'Achenheim (délibération n° 21/2020)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7,

Considérant que la Commune est membre du SIVU d'Achenheim dont l'objet est la construction et le fonctionnement du gymnase,

Le SIVU d'Achenheim comprend les Communes suivantes : Achenheim, Breuschwickersheim, Handschuheim, Hangenbieten, Ittenheim, Kolbsheim, Oberschaeffolsheim et Osthoffen.

Conformément aux statuts du SIVU, la Commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que le choix du Conseil Municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire,

Considérant qu'il va être successivement procédé à l'élection au scrutin secret des poste de délégués titulaires et des délégués suppléants,

#### **Désignation du titulaire n° 1 :**

Considérant la candidature de Daniel SEIFERT et Doris TERNOY pour le siège de titulaire n°1

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de titulaire n° 1

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 15

- Voix recueillies par les candidats :

➤ Daniel SEIFERT : 2

➤ Doris TERNOY : 13

Est désignée comme titulaire n° 1 : Mme Doris TERNOY

### **Désignation du titulaire n° 2 :**

Considérant la candidature de Daniel SEIFERT et Patrick ZEISSLOFF pour le siège de titulaire n°2

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de titulaire n° 2

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Voix recueillies par les candidats :
  - Daniel SEIFERT : 2
  - Patrick ZEISSLOFF : 13

Est désigné comme titulaire n° 2 : M. ZEISSLOFF Patrick

### **Désignation du suppléant n° 1 :**

Considérant la candidature de Lucien KRATZ et Jean-Louis NIEDERST pour le siège de suppléant n°1

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de suppléant n° 1

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Voix recueillies par les candidats :
  - Lucien KRATZ : 13
  - Jean-Louis NIEDERST : 2

Est désigné comme suppléant n° 1 : M. KRATZ Lucien

### **Désignation du suppléant n° 2 :**

Considérant la candidature de Jean-Louis NIEDERST et Sophie OUVRARD pour le siège de suppléant n°2

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de suppléant n° 2

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- Voix recueillies par les candidats :
  - Jean-Louis NIEDERST : 2
  - Sophie OUVRARD : 13

Est désignée comme suppléant n° 2 : Mme OUVRARD Sophie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la Commune de Breuschwickersheim au SIVU d'Achenheim :
  - Mme TERNOY Doris déléguée titulaire n°1
  - M. ZEISSLOFF Patrick délégué titulaire n°2
  - M. KRATZ Lucien délégué suppléant n°1
  - Mme OUVRARD Sophie déléguée suppléant n°2

- Et transmet cette délibération au président du SIVU d'Achenheim

## **2. Désignation des délégués de la Commune au SIVU Les Châteaux (délibération n° 22/2020)**

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création du SIVU « Les Châteaux »

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant modification des statuts du SIVU « Les Châteaux »

Considérant que la commune est membre du Syndicat intercommunal « Les Châteaux » compétent en matière d'accueil du jeune enfant, de l'accueil périscolaire et de la jeunesse, Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Considérant qu'il va être successivement procédé à l'élection au scrutin secret des poste de délégués titulaires et des délégués suppléants,

### **Désignation du titulaire n° 1 :**

Considérant la candidature de Jean-Louis NIEDERST et Doris TERNOY pour le siège de titulaire n°1

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de titulaire n° 1

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 15

- Voix recueillies par les candidats :

- Jean-Louis NIEDERST : 2
- Doris TERNOY : 13

Est désignée comme titulaire n° 1 : Mme TERNOY Doris

### **Désignation du titulaire n° 2 :**

Considérant la candidature de Sylvie ARBOGAST et Jean-Louis NIEDERST pour le siège de titulaire n°2

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de titulaire n° 2

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- Nombre de bulletins blancs : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 15

- Voix recueillies par les candidats :

- Sylvie ARBOGAST : 13
- Jean-Louis NIEDERST : 2

Est désignée comme titulaire n° 2 : Mme ARBOGAST Sylvie

### **Désignation du suppléant n° 1 :**

Considérant la candidature de Lucien KRATZ et Daniel SEIFERT pour le siège de suppléant n°1

Considérant les résultats du dépouillement du vote pour le siège de suppléant n° 1

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Voix recueillies par les candidats :
  - Lucien KRATZ : 13
  - Daniel SEIFERT : 2

Est désigné comme suppléant n° 1 : M. KRATZ Lucien

### **Désignation du suppléant n° 2 :**

Considérant la candidature de Anne RITTER pour le siège de suppléant n°2

Est désignée comme suppléante n° 2 : Mme RITTER Anne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la Commune de Breuschwickersheim au SIVU Les Châteaux :
  - Mme TERNOY Doris déléguée titulaire n°1
  - Mme ARBOGAST Sylvie déléguée titulaire n°2
  - M. KRATZ Lucien délégué suppléant n°1
  - Mme RITTER Anne déléguée suppléant n°2
  
- Et transmet cette délibération au président du SIVU Les Châteaux

### **3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (délibération n° 23/2020)**

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instaurée dans chaque commune selon l'article 1650 du code général des impôts (CGI). La CCID est renouvelée dans les 2 mois suivants le renouvellement intégral du Conseil Municipal.

La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

**Son rôle est consultatif.** En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.** Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.** Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Les candidats proposés sont les suivants :

1. Monsieur KRATZ Lucien
2. Madame RITTER Anne
3. Monsieur MEPIEL Emmanuel
4. Madame ARBOGAST Sylvie
5. Monsieur MEYER Jean
6. Madame DIEMER Annie
7. Monsieur ZEISSLOFF Patrick
8. Madame OUVRARD Sophie
9. Monsieur MULLER Olivier
10. Madame BIRGY LOZANO Odile
11. Monsieur BRUN Etienne
12. Madame SCHMIDT Aurélie
13. Monsieur NIEDERST Jean-Louis
14. Monsieur SEIFERT Daniel
15. Monsieur BAUR Michel
16. Monsieur BERNHARDT Michel
17. Madame SCHAUB Anne
18. Monsieur HOFMANN Richard
19. Monsieur DIEMER Alfred
20. Madame SCHUCH Sylvie

21. Madame CLAUSMANN Marie-Rose
22. Monsieur ZEISSLOFF Arthur
23. Monsieur BERNHARDT Rémy
24. Monsieur LOZANO RUBIO Carlos

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de proposer à la DGFIP la liste des 24 noms ci-dessus
- DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer la transmission à la DGFIP

#### **Divers :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réouverture des classes de CE2 et CM1 depuis ce jour en complément de la réouverture des classes de CP et de Grande Section de maternelle il y a 15 jours. Réouverture des classes dans le respect du protocole sanitaire applicable aux écoles.
- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a eu une réunion préparatoire à l'Eurométropole de Strasbourg vendredi dernier et que ce vendredi 12 juin 2020 aura lieu le premier Conseil Eurométropolitain.
- Date du prochain Conseil Municipal : vendredi 10 juillet 2020

Madame le Maire clôt la séance à 20h01.